RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

blaugelb Reiniger PVC Weiss

Code du produit: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meesenburg Großhandel KG	
Rue:	Westerallee 162	
Lieu:	D-24941 Flensburg	
Téléphone:	+49 (0) 4615808-2000	Téléfax: +49 (0) 4615808-1101
e-mail:	stuttgart@meesenburg.de	
Internet:	www.meesenburg.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Notrufnummer München (Deutsch + Englisch), 24h: +49 (0) 89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3
Mentions de danger:
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)			1 - < 5 %
	931-329-6		01-2119490100-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine			< 1 %
	276-014-8		01-2119957489-17	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Limonene).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,16 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,09 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	73,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	21,7 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,056 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,112 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,745 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,214 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,214 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,024 mg/l
Eau de mer		0,0007 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0424 mg/l
Sédiment marin		0,0424 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		830 mg/l
Sol		0,0189 mg/kg
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine	
Eau douce		0,000183 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,001 mg/l
Eau de mer		0,0000183 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,692 mg/kg
Sédiment marin		0,1692 mg/kg
Intoxication secondaire		2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,2 mg/l
Sol		5 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	beige
Odeur:	comme: Citron

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non déterminé	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Point d'éclair:	non déterminé	
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Dangers d'explosion		
Le produit n'est pas: Explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	

Température d'inflammation:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
Propriétés comburantes	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,35 g/cm³
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	2500 mPa·s
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)				
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine				
	par voie orale	DL50 1500 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 425

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia spec.	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,07 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 211
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,107 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,84 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(41,5 mg/l)			Producteur	OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	92,5 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine			
	Biodégradation (OECD 301D)	> 60 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Demande chimique en oxygène (DCO)	2350 mg/g		Producteur
	Carbone organique dissous (COD):	500 mg/g		Producteur

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)	3,75
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine	< 3

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)	65,36		Producteur
71786-60-2	N,N-Bis-(2-hydroxyethyl)C12-C18-alkylamine	3162	calculé.	Producteur

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe de contamination de l'eau (D):	3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
Amides, C8-C18 (even numbered), C18 unsaturated, N,N-bis(hydroxyethyl)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	
Aquatic Chronic 3; H412	

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)